

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,

Le quinze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU.

A l'exception de : Madame FRAUX.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.

Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame GUINCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

2/ EXERCICE 2021 – DECISIONS MODIFICATIVES N°4 DU BUDGET PRINCIPAL ET N°2 DU BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La présente décision modificative est la quatrième modification apportée au budget primitif 2021 du budget principal et la seconde du budget annexe Quai des Arts.

L'objectif de cette étape budgétaire est de prendre en compte les réalisations connues aussi bien en dépenses comme en recettes.

Le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 012	Charges de personnel	32 000,00	chap. 70	Produits des services et du domaine	-28 792,00
chap. 014	Atténuations de produits	-35 877,00	chap. 73	Impôts et taxes	275 184,00
chap. 67	Dépenses exceptionnelles	14 240,00	chap. 74	Dotations et participations	43 869,00
chap. 68	Dotations aux amortissements et provision	7 000,00	chap.77	Recettes exceptionnelles	9 240,00
			chap.78	Reprise sur amortissement et provision	2 000,00
	Total Dépenses réelles	17 363,00		Total Recettes réelles	301 501,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 023	Virement à la section d'investissement	284 138,00			
	Total Dépenses d'ordre	284 138,00		Total Recettes d'ordre	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		301 501,00	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		301 501,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 21	Immobilisations corporelles	-447 325,00	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00
chap. 23	Immobilisations en cours	500 000,00	chap. 16	Emprunt	-90 000,00
chap. 26	Participations financières	300,00	chap. 13	Subventions d' investissement reçues	18 837,00
			chap. 024	Produit des cessions des immobilisations	-280 000,00
	Total Dépenses réelles	52 975,00		Total Recettes réelles	-231 163,00
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total Dépenses d'ordre	0,00	chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	284 138,00
				Total Recettes d'ordre	284 138,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		52 975,00	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		52 975,00

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

En section de fonctionnement :
La section s'équilibre à 301 501 €.

Pour les recettes de fonctionnement, la présente décision modificative intègre des ajustements récurrents de fin d'année qui sont fonction des réalisations comme :

- Les droits d'enregistrement (+ 900 K€) qui devraient atteindre 2 500 K€ pour 1 600 K€ inscrits au BP 2021.
- Le produit du casino estimé à 850 K€ sur 2021 alors que le budget 2021 prévoyait 1 400 K€ de recettes (- 550 K€).
- La prise en compte de la réduction des redevances d'occupation du domaine public pour les exploitants de plage et les commerçants du marché approuvée par le conseil municipal du 30 juin 2021 (- 76 K€).
- Le montant définitif de la dotation de solidarité communautaire (- 28 K€) selon la notification du FPIC 2021.
- L'avance de la dotation Covid destinée à compenser les pertes de recettes des collectivités impactées par la crise sanitaire (+ 44 K€).
- Des recettes exceptionnelles pour 9 K€ (remboursement d'un sinistre).
- La reprise de 2 K€ de la provision pour créances douteuses.

Pour les dépenses de fonctionnement, les ajustements portent sur :

- Des compléments de crédits pour la masse salariale (32 K€) à la suite de décisions intervenues après le vote du budget primitif 2021 (revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires des agents rémunérés sur les premiers échelons de catégorie C, augmentation du régime indemnitaire et de la participation de l'employeur à la prévoyance, le tuilage pendant 3 mois d'un chef service faisant valoir ses droits à la retraite).
- Le montant notifié du FPIC à hauteur de 448 K€ pour 485 K€ inscrits au BP 2021 (-37 K€).
- La constitution d'une provision de 7 K€ pour des créances douteuses.
- Des dépenses exceptionnelles pour 14 K€, dont 9 K€ au titre de la réparation d'un sinistre.

Ces modifications de fonctionnement permettent d'augmenter l'autofinancement (le virement à la section d'investissement) de 284 K€.

La section d'investissement :

La recettes d'investissement sont notamment actualisées avec :

- La prise en compte de l'autofinancement complémentaire : + 284 K€.
- Le produit de la taxe d'aménagement : + 120 K€.
- L'actualisation d'une cession d'immobilisation (- 280 K€ pour le PUP Armor) faisant l'objet d'une réinscription en 2022.

Les dépenses d'investissement sont ajustées avec :

- Des crédits complémentaires pour les acquisitions foncières (250 K€), pour le cœur de ville (250 K€) et les avances sur marchés (500 K€, front de mer).
- Une diminution des crédits de paiements pour le cinéma (- 845 K€) faisant l'objet d'une réinscription en 2022 compte tenu de l'avancement du chantier.

Le budget annexe « Quai des Arts » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	18 500,00			
chap. 67	Dépenses exceptionnelles	850,00			
chap. 022	Dépenses imprévues	-20 000,00			
	Total Dépenses réelles	-650,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transfert entre sections	650,00			
	Total Dépenses d'ordre	650,00		Total Recettes d'ordre	0,00
TOTAL SECTION		0,00	TOTAL SECTION		0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 23	Immobilisations en cours	650,00			
	Total Dépenses réelles	650,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transfert entre sections		chap. 040	Transfert entre sections	650,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total Recettes d'ordre	650,00
TOTAL SECTION		650,00	TOTAL SECTION		650,00

En section de fonctionnement :

La section s'équilibre à 650 €.

Pour les dépenses de fonctionnement :

- 18,5 K€ de crédits viennent abonder les charges de personnel en raison, notamment, du maintien de salaires des vacataires de Quai des Arts au cours du premier semestre 2021 et de la reprogrammation des spectacles au cours du dernier trimestre 2021 avec paiement des heures d'intervention des vacataires et des intermittents du spectacle.
- Des crédits supplémentaires sont ajoutés pour les dotations aux amortissements (650 €) et pour des annulations de titres sur exercices antérieurs (850 €).
- L'équilibre est assuré par une diminution des dépenses imprévues (-19,50 K€).

En section d'investissement :

- Les dotations aux amortissements sont intégrées en recette (650 K€) et justifient l'inscription d'une dépense d'équilibre à due concurrence.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
 ⇒ Vu les instructions budgétaires et comptables M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
 ⇒ Vu la délibération du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021,
 ⇒ Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 8 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°4 du budget principal et n°2 du budget annexe Quai des Arts, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

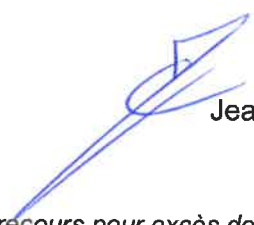
Pour le budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 301 501 € : par 27 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLIOU).
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 52 975. € : par 27 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLIOU).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 650 € : à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.